

Vu pour être annexé à
la délibération n° 665-91-2023
du Conseil municipal du 09 novembre 2023



CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE ROTARY CLUB

Entre:

La Commune de Sin-le-Noble, représentée par son Maire dûment habilité à cet effet,
Ci-après dénommée « la Commune »
D'une part,

Et:

L'Association « Rotary Club », dûment déclarée en sous-préfecture de Douai le 17 mai 1984,
domiciliée à la Maison des Associations Avenue des Potiers 59500 Douai, représentée par Laurence
Leleu en sa qualité Présidente,
Ci-après désignée « l'association »,
D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de formaliser la collaboration entre la Commune de Sin-Le-Noble et l'Association Rotary Club pour l'organisation de l'événement théâtral intitulé "Parade Nuptiale", qui se tiendra au Théâtre Municipal Henri Martel le vendredi 17 novembre 2023 à 20h00.

Article 2 : Utilisation du Théâtre Municipal

La Commune de Sin-le-Noble met à disposition de l'Association Rotary Club le Théâtre Municipal Henri Martel pour la représentation de la pièce de théâtre « Parade Nuptiale » de la compagnie « Le Théâtre de la Chrysalide », qui se déroulera le vendredi 17 novembre 2023 à 20h00. L'Association Rotary Club s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de l'événement et à respecter les règlements et les conditions d'utilisation du Théâtre Municipal.

Article 3 : Recettes de l'évènement

Les recettes générées par l'événement théâtral "Parade Nuptiale" sont à visée caritative. Après déduction de tous les frais relatifs à d'organisation de l'évènement, les bénéfices seront reversés à l'association « La Bouée des Jeunes », qui a pour mission d'accompagner des jeunes en difficulté et de leur fournir un soutien éducatif, social et psychologique, ainsi qu'à l'association « ALEFPA – Jardin de Cocagne du Raquet », une association laïque qui œuvre pour l'éducation, la formation, la prévention et l'autonomie, installée à l'écoquartier du Raquet.

L'Association Rotary Club s'engage à remettre les fonds collectés aux associations mentionnées au précédent alinéa après la tenue de l'évènement.

Article 4 : Responsabilités et assurances

Chaque partie est responsable de ses propres activités et s'engage à respecter toutes les lois et réglementations en vigueur. L'Association Rotary Club déclare détenir toutes les autorisations nécessaires pour l'organisation de l'événement théâtral et s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile adéquate couvrant les risques éventuels liés à l'évènement.

Article 5 : Communication et promotion

La Commune de Sin-le-Noble et l'Association Rotary Club conviennent de collaborer pour assurer la promotion de l'événement théâtral "Parade Nuptiale". Les deux parties s'engagent à fournir mutuellement les informations et les supports nécessaires pour la diffusion de l'événement, notamment sur les sites web, les réseaux sociaux, les médias locaux, etc.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature par les deux parties et demeure en vigueur jusqu'à l'achèvement de l'événement théâtral "Parade Nuptiale" et la remise des bénéfices aux associations mentionnées à l'article 3.

Article 7 : Résiliation

Si l'une des parties ne respecte pas les engagements inscrits dans la présente convention, la convention peut être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure. Aucune indemnité ne peut être demandée à ce titre.

Article 8 : Annexes

Sont annexées à la présente convention :

- L'autorisation de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (SACD) de représentation l'œuvre ;
- Une attestation d'assurance Responsabilité Civile au bénéfice de la Fédération nationale des compagnies de théâtre et d'animation et du Théâtre de la Chrysalide.

Fait à Sin-le-Noble en deux exemplaires, le

Pour la Commune de Sin-le-Noble,

**Monsieur le Maire
Christophe Dumont**

**Pour l'Association
« Rotary Club »**

**La Présidente
Laurence Leleu**